



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/35

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 28 septembre 2023

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER ; M. FOUGERE ; M. GENESTIER ; M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme BAILLON ; M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC ; M. MADER, M. TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme MAGAUD, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absente : Mme KLINGELSCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 5

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désigné comme secrétaire de séance.

Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : Madame le Maire

Par courrier en date du 15 septembre 2023, Monsieur le Préfet du Rhône a informé Madame le Maire de son acceptation de la démission de Madame Sandra LAURENT de sa fonction de 6^{ème} adjointe.

Les articles L2122-1 et L-2122-2 du Code général des collectivités territoriales disposent que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'évolution du nombre d'adjoints.

Il est rappelé que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ce nombre à 7.



Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- FIXE le nombre d'adjoints au Maire à sept (7).

VOTE	Pour	22	M. TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC
	Abstention	6	
	Contre	0	
<i>Adopté à la majorité</i>			

***Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD***



Acte certifié exécutoire après
- transmission en Préfecture le 2 octobre 2023
- publication sur le site internet de la Ville le 2 octobre 2023